L’entretien des rues dans la ville

La mairie emploie au total 15 agents pour entretenir les espaces publics (espaces verts, bâtiments, assainissement et voirie). Parmi eux, **une équipe de quatre agents, la « VRD » Voirie-Réseaux-Divers, a la charge d’entretenir l’ensemble de la voirie et du réseau eaux pluviales**.

Soucieux de répondre au mieux à la demande des élus et des habitants, les agents réalisent, en plus des missions programmées, un travail de prévention. Ils sillonnent, chaque semaine, les 130 kilomètres de rues et chemins de la ville à l’affût du moindre problème et peuvent détecter, avant qu’on ne leur signale, de petits travaux de maçonnerie par exemple.

Malgré leur rigueur, tout ne peut pas être vu. N’hésitez pas à nous signaler à l’accueil de la mairie une intervention à prévoir (panneau de signalisation à redresser ou demande d’une corbeille de rue par exemple). Votre aide est précieuse et donne un sérieux coup de pouce à la collectivité.
> L’équipe VRD : cliquez ici

Dehors c’est aussi chez nous, aidez-nous à entretenir notre ville…

L’équipe voirie et espaces verts de la ville réalisent un nettoyage régulier de la voie publique. En dehors de ces actions, il appartient aux propriétaires ou aux locataires* :

– d’entretenir et de conserver en état de propreté la partie de leur terrain en limite de voirie. C’est-à-dire, pieds de mur, herbes le long de la haie ou du trottoir.

– d’assurer le nettoyage de son trottoir et de son regard de gouttière. Ramassez les balayures et jetez-les à la poubelle. Ne les jetez surtout pas sur la voie publique ou dans les bouches d’égout.

> Visualiser le plan : cliquez ici
**Article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales*

Fauchage des accotements et fossés

Chaque année, à partir du mois de mars, un agent des services techniques intervient à temps plein et parcourt les 150 kilomètres de réseaux routiers afin de faucher les accotements. Deux passages sont parfois nécessaires.
Si la broyeuse n’est pas encore passée dans certains secteurs, c’est avant tout pour respecter un plan d’action précis qui permet de sécuriser, en priorité, les zones dites « dangereuses » comme les carrefours et la signalisation routière par exemple.
Patience, la broyeuse passera bientôt.